

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 décembre 2016

PLF 2017 - (N° 4271)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° CF11

présenté par

M. Mariton, M. Carré, M. Carrez, M. Chartier, M. Chrétien, M. Cornut-Gentille, M. Dassault, M. de Rocca Serra, M. Francina, M. Goasguen, M. Gorges, Mme Grosskost, M. Hetzel, M. Laffineur, M. Le Fur, M. Le Maire, Mme Louwagie, M. Mancel, M. Marcangeli, M. Ollier, M. Pélissard, Mme Schmid, M. Wauquiez et M. Woerth

-----

**ARTICLE 7**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Afin de financer la cascade d'annonces nouvelles et de tenter de respecter ses objectifs de déficit public, le Gouvernement a décidé de relever les fractions applicables au régime du « cinquième acompte » payé par les grandes entreprises pour un rendement de l'ordre de 500 M€.

Autrement dit, cette mesure a pour seul objectif de répondre aux besoins de trésorerie de l'État en avançant d'un exercice le paiement d'une plus grande partie de l'impôt sur les sociétés des grandes entreprises.

Non seulement cet amendement entend dénoncer une mesure de pure trésorerie ponctuelle en faveur de l'État qui nuit à l'attractivité de notre pays, mais également la méthode employée par le Gouvernement qui privilégie la trésorerie aux véritables réformes fiscales.

Il convient donc de supprimer cet article.